



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le plan de résilience économique et sociale

Juin 2022

Orienter les entreprises en situation de fragilité vers le meilleur interlocuteur

Un numéro unique – 0806 000 245 – à destination des entreprises sur les aides d'urgence et l'orientation en sortie de crise

L'État et les Urssaf proposent un numéro téléphonique unique (0806 000 245).

Ce numéro permet de répondre aux interrogations des entreprises :

- de les renseigner sur les procédures permettant de remédier à leurs difficultés financières ;
- de les orienter vers les aides d'urgence les plus appropriées.



Le conseiller départemental à la sortie de crise est le point de contact privilégié pour orienter les entreprises en situation de fragilité

Le conseiller départemental à la sortie de crise propose une solution adaptée et opérationnelle à chaque entreprise, en fonction de sa situation.

Il peut notamment mobiliser les outils d'accompagnement financiers mis en place par l'État : un **aménagement des dettes sociales et fiscales** en lien avec les autres créanciers, complété le cas échéant par un **prêt direct de l'État**, subsidiaire aux financements privés.

Il peut également orienter l'entreprise vers un interlocuteur adapté à sa situation.



Le conseiller départemental de sortie de crise :
codefi.ccsf94@dgfip.finances.gouv.fr

Accompagnement des entreprises pour toutes les questions relatives à la crise ukrainienne

Des solutions adaptées à chaque situation

Le conseil	Qui dois-je contacter ?
Un numéro unique	0806 000 245
Un portail Internet unique du réseau consulaire	https://www.cci.fr/ukraine-impact-entreprises
Cellules-conseil des services de douanes	https://www.douane.gouv.fr/les-cellules-conseil-aux-entreprises
Le conseiller département de sortie de crise	codefi.ccsf94@dgifp.finances.gouv.fr
La plateforme « Assist Entreprise »	https://assistententreprise.smartidf.services
Ma question concerne :	Qui dois-je contacter ?
Les sanctions économiques et financières contre la Russie	sanctions-russie@dgtresor.gouv.fr
Les incidents liés à la cybersécurité	cert-fr.cossi@ssi.gouv.fr
Les restrictions aux exploitations	https://sbdu.entreprises.gouv.fr/fr/sanctions-pays/crise-ukraine-contacter-service-des-biens-double-usage